

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :  
09/09/2022

Date d'affichage :  
19/09/2022

## SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-deux, le treize septembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Tous les membres présents M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis – Mme FIMBEL Florence – Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin – M. HEIDET Sylvain – M. KARLE Jean – Mme MILLET Gabrielle - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel**

**Madame Mélanie BLEICHER a été nommée secrétaire.**

### **Objet de la délibération**

**N° 69**

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES SISES A CHAUX ET A ROUGEGOUTTE**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'après plusieurs entretiens avec les Maires de Chaux, Rougegoutte et l'Association Sportive de Rougegoutte, un travail de réflexion a été mené à bien et il a été alors acté que nos 2 communes se réuniraient pour former un club de football désormais dénommée « AS Rougegoutte-Chaux » ; cette nouvelle appellation s'inscrira en juin 2023, au terme de la saison actuelle.

Chaux et Rougegoutte s'unissent pour former une seule et même entité.

Nos communes respectives, pour les investissements, se réuniront avec l'ASRC pour définir les investissements à devoir réaliser, pour chacune d'elles ; pour les investissements éventuels, les participations des communes de Rougegoutte et de Chaux seront discutées, examinées dans chaque commune et elles ne seront effectives qu'après une réunion décisionnelle et après accord des élus à la majorité sur les projets et devis présentés.

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

- ❶ Adopte le projet de convention, ci-annexé, concernant la mise à disposition des équipements sportifs de la Commune de Chaux à l'AS Rougegoutte,
- ❷ Autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

Fait et délibéré à ROUGEVOIE ID : 090-219000882-20220913-DELIB2022069-DE

an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Guy MICLO

